



**À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le Conseil de ladite municipalité, à une assemblée spéciale, tenue le 21 décembre 2015, a adopté le règlement suivant :

- règlement n° 346-15, intitulé « *Règlement concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2016* ».

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement est actuellement déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT À DUNHAM, CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE QUINZE.

**Le greffier
Pierre Loïselle**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Dunham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité; j'ai également fait publier cet avis dans le journal local LE GUIDE, édition du 06 janvier 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22^e jour de décembre 2015.

Pierre Loïselle, greffier